

Thiers Dore
et Montagne
 L'INTERCO

Communauté de Communes
 Thiers Dore et Montagne
 47 avenue du Général de Gaulle
 63300 THIERS
 04 73 53 24 71
 contact@cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

47

Suppléants ayant voix
 délibérantes :

1

Conseillers représentés :

3

Total votants :

51

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2018 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 13 décembre 2018

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 20 décembre 2018 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Béatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Patrick SAUZEDDE à Jacques COUDOUR
 Philippe OSSEDAT à Tony BERNARD
 Françoise KORZCENIUK à Thierry BARTHELEMY

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Philippe BLANCHOZ, Bernard LORTON, André IMBERDIS, Frédérique BARADUC, Paul PERRIN, Karine BRODIN, Paul SABATIER, Claude NOWOTNY.

Conseillère suppléante ayant voix délibérante : Séverine CHAPUIS

Secrétaire de séance : Benoit GENEIX

SIGNATURE CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Rapporteur : Pierre ROZE, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu la lettre circulaire de la Caisse Nationale des Allocations Familiales du 26 juin 2006 portant création du Contrat Enfance-Jeunesse,
Vu la délibération de modification statutaire n°3 du Conseil Communautaire du 16 octobre 2018,
Vu le diagnostic des services petite enfance, enfance jeunesse réalisé en 2018.

Considérant que le territoire était, jusqu'au 31 décembre 2017, pourvu de quatre contrats enfance jeunesse qui ont permis de développer différentes actions d'amélioration de l'offre d'accueil dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse,
Considérant la nécessité de mettre en place, à l'échelle de l'intercommunalité, une politique petite enfance, enfance et jeunesse et de coordonner les actions et dispositifs s'y rattachant,
Considérant que la signature du Contrat Enfance-Jeunesse va permettre de poursuivre le financement des actions éligibles.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le renouvellement du Contrat Enfance-Jeunesse pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018,
- **Sollicite** les subventions et financements correspondants,
- **Autorise** le Président à signer tous documents relatifs à ce contrat.

TOTAL VOTANTS : 51	Conseillers présents : 48	Représentés : 3	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 51	Pour : 51	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,
 Le Président,

Tony BERNARD,
 Maire de Châteldon

